

La femme dans le ménage

Autor(en): **Trottenville, Sophie**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **25 (1887)**

Heft 50

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-190074>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un partisan de l'opinion contraire fait remarquer l'inconséquence d'une législation qui, d'un côté, laisse aux femmes le droit de transiger, de gérer leurs biens, d'exercer la tutelle de leurs enfants, et, de l'autre, ne les croit pas capables de mériter d'être crues lorsqu'elles sont appelées à déposer devant le magistrat. Il observe en outre que les femmes ont, en général, plus de religion que les hommes, et que le serment doit être pour elles un acte beaucoup plus solennel que pour l'homme.

Un autre orateur ajoute qu'il s'agit simplement de savoir si la mère de famille doit être placée sur la même ligne que le père ou marquée du sceau de l'infériorité; si, lorsque nous devons l'entourer de tout le respect qu'elle doit jouir pour parler avec autorité à ses enfants et en faire de bons citoyens, il faut l'avilir au point de lui refuser publiquement le degré de crédibilité que l'on accordera au jeune homme dont elle est la mère et qui est encore sous sa tutelle. Et, s'écrie-t-il en terminant, si, chez la femme, le cœur, dans certaines circonstances, peut conduire la tête, sommes-nous mieux à l'abri de séductions de ce genre.

Le résultat de cette discussion, que nous tirons textuellement des discussions du Grand Conseil de 1823, fut le retranchement de l'article 268, et l'adoption du principe admettant le témoignage de la femme à l'égal de celui de l'homme.

Voilà où nous en étions encore en 1823!... Admettez, mesdames, que nous avons fait bien des progrès dès lors.

La femme dans le ménage.

Il y a quelques semaines, un de vos collaborateurs émettait le vœu que l'éducation des demoiselles se complétât par un cours de cuisine. Je l'approuve entièrement, et comme lui je déplore que le cours donné à Lausanne par M. Maillard n'ait pas réuni un plus grand nombre d'élèves. — Peut-être que vos lectrices ont entendu comme moi le jugement porté sur la femme vaudoise par un conférencier français et philanthrope chrétien. D'après lui, « la femme vaudoise est instruite, pleine d'élévation de sentiment, et même il n'est pas rare de rencontrer dans notre petit pays de nombreuses femmes supérieures à leur mari pour le développement intellectuel. »

Que mes sœurs ne s'enorgueillissent point de ce jugement, très probablement émis sous l'influence du sentiment chevaleresque français, et qu'elles me permettent de leur signaler la grande lacune de cette soi-disant supériorité. Cette lacune, c'est l'absence très fréquente chez elles de la vie pratique, de la connaissance de l'art culinaire, de la bonne tenue d'une maison, de la coupe ou du raccommodage des vêtements et de bon nombre d'autres choses éminemment utiles.

Si la musique élève l'âme, développe les sentiments nobles ou tendres, si la peinture des fleurs fait éclore en nous l'amour du beau, il n'est point sage, — à moins de dons naturels exceptionnels, — de consacrer sa jeunesse à ces arts d'agrément,

qu'une jeune femme doit forcément abandonner quand elle est mariée et mère de famille.

Un cordon-bleu à vos gages, mesdames, une femme de chambre bien stylée, ne sont pas toujours la condition infaillible pour que tout marche à souhait dans la maison. Il faut que la maîtresse puisse prouver, à l'occasion, qu'elle peut avantageusement remplacer l'une ou l'autre et qu'on ne peut la tromper en quoi que ce soit. Il faut qu'elle se charge journalièrement de certains détails qu'elle seule a le loisir d'accomplir avec soin, faute de quoi les domestiques seront débordées, de mauvaise humeur, et la maîtresse aussi. Le maître, qui compte trouver dans son intérieur délassément et oubli de ses affaires, se ressentira aussi du malaise général et sera moins indulgent pour quelque imperfection de service qui aurait passé inaperçue si la bonne humeur l'eût accueilli au logis.

Ecoutez, à ce sujet, une petite histoire. Une mère de famille constatait chaque jour quelque perte ou dommage dans son ménage; découragée, elle s'en alla consulter un vieux solitaire, connu par sa sagesse et ses bons conseils. « Ma fille, lui dit-il, prends cette cassette et porte-la régulièrement, une fois par jour, à la cuisine, à la cave, au grenier, puis reviens au bout d'un mois me rendre compte de l'effet de ce talisman. » La bonne femme exécuta ponctuellement ces prescriptions, au cours desquelles elle surprit un jour le cocher faisant ripaille à la cave avec des amis, et la cuisinière en conciliabule au galetas avec un cousin à qui elle remettait un panier de provisions. Le linge était mal soigné, le bois gaspillé, les poules négligées, etc., etc. Tous ces abus disparurent peu à peu, quand chacun sut que chaque jour la maîtresse voyait de près les affaires. Au bout du mois, elle rendit la cassette so disant merveilleuse, et remercia le propriétaire de celle-ci de ses précieux conseils, prouvant éloquemment que l'œil de la maîtresse un peu partout fait plus que ses deux mains à un seul ouvrage.

Eh bien, mes sœurs, faisons le tour de notre maison avant de nous rendre à une conférence ou à un concert, et tout ira mieux dans notre intérieur.

Si nous voulons prétendre au titre de femmes supérieures, sachons, avant tout, être des femmes utiles, pour qu'on nous pardonne d'être savantes.

Sophie TROTTEVILLE.

Onna farça dào diablo.

(Suite.)

— Ah! te tè crài d'allà ein paradis! tè! on coratiào dè fennès, qu'as fé chetsi et mouri la tinna dè chagrin et dè dzalozi; on coo qu'a ruinà pè dâi procès lo monnâi dè Polhi-Petet et lo réchâo dè Bretegn, qu'a remet ào protiore et fé subastâ on moué dè pourrès dzeins; on lulu que tot lo mondo câiè. Et t'as lo toupet dè peinsâ ào paradis! L'est Saint-Pierro que sè va teni lè coûtès quand tè vairà arrevâ! Es-tou fou, ào bin couiènè-tou?

Lo tsatellan dè St-Bartelomâ que ne savâi què repondrè fe 'na tōla ranquemellâie per dedein sè linsus que lo diablo ein eut pedi, et après on moimeint lâi fâ: Eh bin, attiutâ! quand bin te ne vaut